

DEC132926DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Chrystèle GUILLOTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132623INSHS du 16 septembre 2013 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Daniel FABRE directeur par intérim de l'unité UMR8177, intitulée «Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)» ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Chrystèle GUILLOTEAU, Technicien de classe exceptionnel, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chrystèle GUILLOTEAU, délégation est donnée à Madame Claudie PETIT, Technicien de classe normal, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

La délégation de signature donnée à Mesdames Chrystèle GUILLOTEAU et Claudie PETIT, concerne uniquement les ordres de missions sans frais.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2013

Le Directeur d'unité
Daniel FABRE